

La concordance des temps

Cours de français en 3e

Le principe de la concordance des temps

Définition

Dans une phrase complexe, le temps de la subordonnée dépend de **deux éléments** : le **temps du verbe principal** (présent ou passé) et le **rapport chronologique** entre les deux actions. L'action de la subordonnée peut être **antérieure** (elle a lieu avant), **simultanée** (en même temps) ou **postérieure** (après).

Exemple

Je sais qu'il **a menti** (antériorité). Je sais qu'il **ment** (simultanéité). Je sais qu'il **mentira** (postériorité).

Cette règle concerne surtout les **complétives** (après dire, savoir, croire, penser, annoncer, promettre...) et les **interrogatives indirectes**.

Le tableau de la concordance des temps

Le tableau de la concordance des temps

Action de la subordonnée	Principale au présent	Principale au passé
Antérieure	passé composé Il dit qu'il a gagné.	plus-que-parfait Il a dit qu'il avait gagné.
Simultanée	présent Il dit qu'il gagne.	imparfait Il a dit qu'il gagnait.
Postérieure	futur simple Il dit qu'il gagnera.	conditionnel présent Il a dit qu'il gagnerait.
Antérieure à un moment à venir	futur antérieur Il dit qu'il aura fini à midi.	conditionnel passé Il a dit qu'il aurait fini à midi.

Le tableau à connaître par cœur.

Règle

Quand le verbe principal passe au **passé** (passé composé, imparfait, passé simple, plus-

que-parfait), les temps de la subordonnée se décalent :

- présent → **imparfait** ;
- passé composé → **plus-que-parfait** ;
- futur simple → **conditionnel présent** ;
- futur antérieur → **conditionnel passé**.

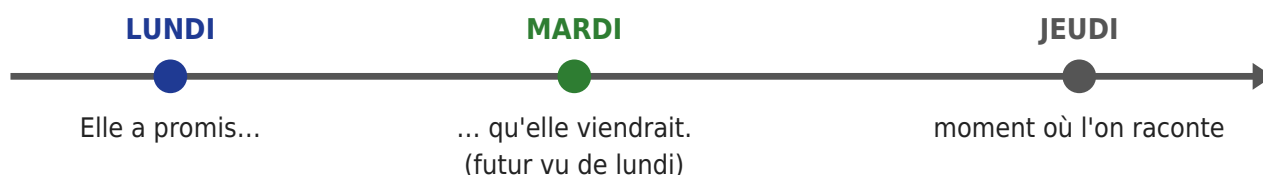
Exemple

Le guide **annonce** que le sentier **est** glissant et que nous **arriverons** au refuge à midi.

→ Le guide **annonça** que le sentier **était** glissant et que nous **arriverions** au refuge à midi.

Le futur dans le passé

Le futur dans le passé



Vue depuis un moment passé, une action future s'exprime au conditionnel présent.

Le conditionnel peut exprimer un futur vu du passé.

Le **conditionnel présent** n'exprime pas seulement l'hypothèse : après un verbe au passé, il exprime une action **future par rapport à ce passé**. On l'appelle **futur dans le passé** : *Elle a promis qu'elle **viendrait***. De même, le **conditionnel passé** exprime une action accomplie avant un moment futur vu du passé : *Il assura qu'il **aurait terminé** avant la nuit*.

Attention

Pour reconnaître un futur dans le passé, remets le verbe principal au présent : *Elle promet qu'elle **viendra***. Si le conditionnel devient un futur, c'est un futur dans le passé, et non un conditionnel d'hypothèse ou de politesse.

La concordance des temps au discours indirect

Rapporter des paroles au **discours indirect** après un verbe introducteur au passé entraîne plusieurs transformations à la fois :

Méthode

1. **Supprime** les guillemets et la ponctuation du dialogue, et introduis une subordonnée (que, si, ce que, où, quand...).
2. **Transpose les pronoms et les possessifs** : « Je pars » → il dit qu'**il** partait.
3. **Applique la concordance des temps** selon le tableau.
4. **Transforme l'impératif** en de + infinitif : « Range ta chambre ! » → Elle lui ordonna de ranger sa chambre.
5. **Change les indicateurs de temps et de lieu** : demain → le lendemain, ici → là.

Exemple

Discours direct : Malik déclara : « Je **suis** arrivé hier et je **repartirai** demain. »

Discours indirect : Malik déclara qu'**il était arrivé la veille** et qu'**il repartirait le lendemain**.

Les indicateurs de temps au discours indirect passé

Discours direct	Discours indirect au passé
aujourd'hui	ce jour-là
hier	la veille
demain	le lendemain
la semaine prochaine	la semaine suivante
dans deux jours	deux jours plus tard
il y a trois jours	trois jours plus tôt
maintenant	à ce moment-là

Les indicateurs de temps changent aussi.

Les cas particuliers

- **Vérité générale** : une vérité toujours valable peut rester au présent : Galilée soutenait que la Terre **tourne** autour du Soleil.
- **Subjonctif** : dans la langue courante, on garde le subjonctif présent ou passé même après un passé : Je voulais qu'il **viene**. La langue littéraire emploie le subjonctif imparfait : Je voulais qu'il **vînt**.
- **Interrogative indirecte** : elle suit la même concordance : Il demanda si nous **viendrions**.

Attention

Ne mélange pas les systèmes : dans un récit au passé, une subordonnée au présent ou au futur est souvent une erreur. On n'écrit pas « Il a dit qu'il viendra demain » dans un récit, mais *Il a dit qu'il viendrait le lendemain*. À l'oral, on rencontre ce mélange quand la prédiction reste valable, mais à l'écrit, et surtout dans une réécriture, applique la règle.

À retenir

- Le temps de la subordonnée dépend du **temps du verbe principal** et de la **chronologie**.
- Principale au passé : présent → **imparfait**, passé composé → **plus-que-parfait**, futur → **conditionnel présent**, futur antérieur → **conditionnel passé**.
- Le conditionnel présent peut être un **futur dans le passé**.
- Au discours indirect, on change aussi **pronoms, impératifs** et **indicateurs de temps**.
- Une **vérité générale** peut rester au présent.

Pour aller plus loin

- Entraîne-toi avec les exercices sur la concordance des temps.
- Vérifie tes réflexes avec le QCM sur la concordance des temps.
- Prépare la réécriture avec le cours sur la dictée et la réécriture du brevet.